

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 décembre 2024

---

Le Conseil municipal a nommé M. Christophe Berger au poste de directeur des travaux (70%) auprès du service Projets.

Le Conseil municipal a pris note du concept global d'entretien et d'investissement et a approuvé la mise en oeuvre progressive ainsi que la priorisation des interventions pour l'EMS de Zambotte.

Le Conseil municipal a validé le crédit d'engagement pour la réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics et décidé de le soumettre à l'assemblée primaire du 27 janvier 2025.

Le Conseil municipal valide la version finale du projet d'agglomération de 5e génération ainsi que l'intégration de la fiche AGGLO.5.A.07 à celui-ci.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat de géotechnicien (CFC 296.1) au bureau mafigeo Sàrl dans le cadre du projet de l'école de demain.

Le Conseil municipal a approuvé le principe que le délégué à l'énergie établisse régulièrement des fiches "Trucs et astuces" dans un but de sensibilisation à la consommation énergétique. Ces fiches seront publiées sur le site internet sous la page "énergie" et également annoncées sous fb.

Le Conseil municipal a délivré l'autorisation à Kraftwerk Sanetsch AG par le biais de BKW Energie AG de poser dans le cadre d'un projet pilote, une station météo au col du Sanetsch, pour une durée ponctuelle de deux à trois ans, et les prérequis exigés.

Le Conseil municipal a validé la directive en matière de naturalisation telle que présentée pour une entrée en vigueur au 4 décembre 2024.

Le Conseil municipal, soucieux de la sécurité de ses concitoyens, a décidé :

- le maintien des moyens d'extinction dans les bâtiments existants.
- le maintien de l'exigence de mettre en place un moyen d'extinction dans toutes les nouvelles constructions, cette contrainte étant systématiquement relevée lors du traitement des dossiers d'autorisation de construire.
- de rendre obligatoire la pose d'un tube à clé "Pompier" à l'extérieur des bâtiments d'habitation comprenant 4 logements et plus et ceci à la charge des requérants.

Le Conseil municipal a nommé à la fonction d'officier, avec le grade de Lieutenant au sein du CSP Savièse, les Sergents Joël Germanier et Guillaume Cotter, pour une entrée en fonction au 01.01.2025.

Le Conseil municipal a autorisé le comité du RJV 2025 de fermer la route qui longe la place du Binii du 11 au 20 août 2025 et demandé la mise en place d'une signalisation conforme durant toute la période de fermeture.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la création d'une association intercommunale pour la STEP de Châteauneuf, regroupant la ville de Sion et les communes d'Arbaz, de Grimisuat et de Savièse

Le Conseil municipal a validé l'offre d'Interoffice Valais SA, pour le mobilier des futurs bureaux de la police municipale.

Le Conseil municipal a nommé M. Jacques Alain Dubuis, huissier communal, avec effet au 1er janvier 2025, en remplacement de M. Serge Varone qui a décidé de cesser ses activités au 31 décembre 2024.